

# SITUATION DE L'AGRICULTURE PAYSANNE HAÏTIENNE: PERSPECTIVE D'AVENIR

RENÉ LAROCHE

## *Localisation*

LA République d'Haïti occupe le tiers occidental de l'île d'Haïti; elle partage la souveraineté de l'île avec la République Dominicaine. L'île d'Haïti est la seconde des grandes Antilles, située entre Cuba au Nord'Ouest et la Jamaïque au Sud'Est, Porto Rico à l'Est. Elle a été découverte par Colomb le 6 Décembre 1492.

La République d'Haïti est située entre le  $71^{\circ}32$  et  $74^{\circ}29$  de longitude Ouest Greenwich et  $18^{\circ}01$  et  $20^{\circ}16$  de parallèle Nord.

Sa superficie est de 27.700 km.<sup>2</sup> Son relief est accidenté à l'extrême, ses plaines ne représentant que des dépressions de ses massifs montagneux. Le 1/5 de son étendue est occupé par des plaines d'une altitude inférieure à 200 ms. Il n'est pas facile de faire une estimation des terres cultivables. Officiellement elles s'élevaient à 650.000 ha. soient 23% de la superficie totale du pays (*Bulletin de Statistiques*). Certains auteurs vont jusqu'à un million d'hectares (Paul Moral: *l'Economie haïtienne*). En nous référant à notre expérience personnelle, des travaux approfondis de mise en valeur ont permis de tirer d'excellentes récoltes, de terres qui semblaient définitivement gagnées par l'érosion.

En réalité, dans un terrain rocailleux, l'érosion reste souvent superficielle comme si les phénomènes météorologiques décapaient le sol au niveau seulement des roches, mais si on a la patience d'écarter les pierres, de les mettre en bordure pour en faire des murs secs, on se trouve souvent en présence d'un sol suffisamment profond et fertile.

En plaine, la grosse limitation vient de l'irrigation. Les besoins croissants de la population haïtienne ont concentré ses efforts sur l'agriculture. Le débit des cours d'eau déjà insuffisant pour les terres en culture, interdit toute mise en valeur de superficie supplémentaire. Cependant la pression démographique incite le cultivateur à s'étendre. Et ceci est un drame. La technique actuelle du paysan ne lui permet

pas de recourir à d'autres sources d'approvisionnement en eau, non plus qu'à des méthodes de mise en réserve.

### *Climatologie*

La République d'Haïti présente une gamme étendue de climats, ainsi qu'en témoigne la végétation spontanée, constituée au niveau de la mer d'espèces tropicales telles que les phoenicacés, la canne-à-sucre, tandis que les plus hauts sommets sont couronnées de pins et que déjà aux moyennes altitudes, la culture des fruits à noyaux et à pépins, offre des perspectives prometteuses.

*Division Territoriale.*—On sait que Saint Domingue avait représenté le plus beau fleuron de l'ancien empire français. Les domaines constitués par les Colons étaient de vastes exploitations fondées sur le travail servile. Les spéculations pratiquées étaient la culture.

La production de consommation ne représentait qu'un adjuvant nécessaire pour la subsistance des esclaves. Elle était constituée de culture vivrière spécialement en usage en Afrique. La production animale était de ce fait fort restreinte. La culture maraichère ne représentait qu'une activité d'amateur.

La grande exploitation coloniale avait connu à la période précédent la révolution française un certain recul du fait de la régression du travail servile.

La révolution haïtienne qui devait prendre la relève du souffle révolutionnaire français, balaya les colons mais laissa subsister certains cadres régionaux tout en révolutionnant le système agraire.

Les grands domaines furent dans la presque totalité démantelés et redistribués aux citoyens.

On conserva de l'ancien système les lieux dits ou "habitations" qui portaient le nom des anciens propriétaires. Une dizaine environ de ses anciens domaines groupés constituèrent la section rurale qui représente jusqu'actuellement la cellule administrative fondamentale de la République d'Haïti.

La section rurale, entité assez mal définie, revêt une signification fondamentale du fait de l'autorité du Chef de la section; Agent des Forces Armées désigné par sa notoriété et représentant des pouvoirs publics, le Chef de Section appelé encore Officier de Police Rurale cumule en fait les fonctions élémentaires de Police et de Conseiller social.

Nous avons participé il y a quelques 15 ans à une tentative de formation des agents de Police rurale dans le cadre d'un programme d'éducation rurale. Cette entreprise n'a pas eu de lendemain. Une

difficulté majeure à cette initiative résidait dans le fait que le jeune paysan entraîné sur un plan scolaire ne pouvait pas d'emblée aspirer à remplacer les notables qui sont responsables de la section et que tout apprentissage deviendrait difficile du fait de la résistance que montreraient les petits maîtres actuels, à l'initiation de ceux qu'ils savent destinés à les remplacer.

Ces chefs de section relèvent du Caporal de l'avant-poste situé dans le bourg et reçoit périodiquement des instructions et un vague entraînement militaire. Ils sont assistés d'agents bénévoles qui trouvent leur salaire dans le port d'un insigne et dans l'autorité qu'ils exercent sur la population.

Très souvent le chef de Section compense son prestige des redevances qu'il assure aux officiers subalternes dont il relève. La disproportion est d'ailleurs souvent énorme entre l'autorité formelle du Caporal ou même de l'officier commandant du Sous-district et l'autorité effective exercée par le Chef de la section sur une population avec laquelle il a des rapports immédiats constants et approfondis.

Il est fort malaisé de définir l'autorité réelle de cet agent administrativement secondaire mais en réalité prépondérant dans le milieu rural puisqu'il tient la clef de voûte de l'organisation rurale. Cette autorité débouche sur le droit naturel et tient énormément de la quasi impossibilité de contrôler les démarches quotidiennes de cet agent hybride.

Aux yeux du paysan, la section rurale constitue réellement la cellule politique et administrative du pays.

Sans fondement géographique précis, sans justification économique, cette Institution s'est imposée par la tradition, sans qu'aucune armature l'ait accréditée à d'autre fonction que policière.

La commune est formée de la réunion de 5, 6 jusqu'à 15 sections rurales selon son importance.

L'autorité du maire est plus formelle. Personnage élu avec ces deux collègues, il est à la merci de la démission de l'un d'eux et devient révocable. Son remplaçant étant nommé par arrêté présidentiel jusqu'aux prochaines élections.

Le bourg plus ou moins peuplé est le chef lieu de la Commune.

Y résident: le maire, le Commandant de sous-district ou de l'avant-poste ainsi que leurs subalternes en dehors du Chef de la section, l'arpenteur, l'officier d'Etat Civil, etc.

La réunion de 5 à 6 Communes constitue un Arrondissement; 2 ou 3 Arrondissements réunis forment une préfecture. Des préfectures groupées constituent un Département Géographique.

Cependant, l'harmonisation n'a pas été établie entre ces diverses

Institutions, les unes survivances de l'Administration haïtienne après l'Indépendance, certaines, de l'Occupation américaine.

C'est ainsi que l'organisation militaire entièrement établie par les américains n'a aucun rapport avec les divisions territoriales civiles. Un sous-district militaire commande environ une vingtaine de sections.

Sans tomber dans la schématisation à outrance, on pourrait dire que la Politique et la spéculation se font au dessus du Chef de la Section; tandis que sous lui, c'est la vie économique tout court âpre, ingrate, cruelle. C'est le paysan haïtien qui retient actuellement notre attention.

Nous avons dit que la réunion de 10 à 15 sections rurales constitue la Commune; une unité politique plus ou moins consistante qui n'est pas moins le siège d'officiers administratifs. D'où son importance et son pouvoir de tyrannie, centre d'incubation politique. Magistrats, juges, receveurs, préposés des Contributions, lieutenants ou caporaux, notaires, arpenteurs, fondé de pouvoirs, curés, spéculateurs bazards; c'est le premier échelon vers les chefs-lieux d'Arrondissement, le Département, la capitale lieu de divorce entre l'idéal et le quotidien, l'intellectuel et le manuel.

En vérité, le paysan s'est enfoncé depuis l'indépendance dans un terrible isolement. Très tôt dans la Législation haïtienne, l'instruction primaire a été déclarée obligatoire. En réalité, le manque de personnel enseignant, la carence d'organisation, les moyens dont on dispose ne permettent pas d'assurer à l'enfance scolaire paysanne une assistance suffisante. De plus, les services domestiques ou agricoles qu'il est susceptible de rendre à ses parents éloignent souvent l'enfant de la fréquentation scolaire. A cela doit s'ajouter encore le grand éparpillement des établissements, leur capacité, leur ameublement sommaire. Quoiqu'il en soit, la fréquentation est fort faible puisque en 1956-57 on ne comptait que 750 établissements d'enseignement rural fréquentés par 11% des paysans d'âge scolaire soient 14% des garçons et 8% des filles.

Des efforts ont été tentés et se poursuivent encore pour un enseignement axé sur les problèmes de la vie rurale intégrée dans le contexte socio-économique du paysan. Malheureusement, jamais n'a été poussé à ses limites ce programme pour établir la preuve de la validité de cet enseignement rationnel et circonstancié. Il faut dire d'ailleurs que les fondements sociologiques que demande cette méthode nécessitent une formation intelligente et approfondie que les bouleversements administratifs ne permettent pas toujours d'avoir ou de garder. L'esprit a trop longtemps prévalu et prévaut encore chez l'intellectuel généreux libéral à vouloir modeler la formation paysanne

sur sa propre formation. Une telle déviation soulève à juste titre la méfiance paysanne et ruine le prestige de l'enseignement par les déchets dont se trouve ornée la campagne.

Ainsi donc, par la qualité de l'enseignement aussi bien que par la fréquentation scolaire, le problème de l'éducation paysanne est loin d'être solutionné.

Loin de le minimiser, il importe à notre avis de le considérer avec un maximum d'attention. L'analphabétisation est l'un des facteurs les plus importants de l'isolement du paysan.

Il est évident que les relations épistolaires dans le monde paysan restent un privilège. De ce fait, le paysan est coupé de toute information tant sur le plan de la vie privée que sur celui de la vie publique. Ce manque d'instrument de renseignements limite les possibilités de vulgarisation, ferme aux nombreux paysans l'accès des institutions telles les Banques et les prive ainsi de nombreux champs d'expérience. Dans l'état actuel des choses, il est extrêmement difficile au paysan de bénéficier du crédit à moins de recourir à des usuriers locaux qui pratiquent des taux extrêmement élevés allant jusqu'à 50% la quinzaine.

La grande irrégularité des titres fonciers, les difficultés que pose l'identification du propriétaire, la faible rentabilité, souvent même l'état déficitaire des spéculations, le manque de garanties techniques, les fluctuations anarchiques du marché, l'analphabétisme sont autant de facteurs qui rendent extrêmement difficile le financement des activités paysannes.

En fait, il serait difficile à l'état d'assurer cette tâche par ses seuls moyens. Là encore il faut accepter les méthodes rationnelles. La coopération est l'institution qui permettra de résoudre ce problème par l'établissement de caisses de crédit susceptibles de solliciter l'épargne du paysan et lui apporter les garanties techniques, le cautionnement nécessaire, les voies de la commercialisation, la stabilisation des prix en assurant en même temps au bailleur, la sécurité des opérations.

Un phénomène qui mérite cependant de retenir l'attention est le comportement du paysan illettré dans de nombreuses activités.

Certains rapports économiques provoquent des attitudes qui permettent au paysan de réagir dans un sens en dépit de son analphabétisme.

Les civilisations scripturaires ont, de par la tradition, lié l'écriture à presque tous les phénomènes de la vie intellectuelle. Le paysan haïtien se trouve à des degrés divers intégré dans le processus économique. On arrive à ce phénomène assez original de le voir adopter un comportement et suivre des méthodes qui sembleraient nécessairement liées à

l'écriture. Nombreux sont des exemples que l'on pourrait citer tels que l'exécution de figures géométriques régulières sur un champ, abaissement de perpendiculaires, tracé de parallèles, établissement de courbes de niveaux.

Il faut encore souligner que l'usage peu répandu de l'écriture a pour effet de renforcer considérablement le rôle de la mémoire et d'aiguiser l'observation. C'est ainsi qu'en l'absence de documents écrits, le paysan est cru sur paroles. La honte couvrirait implacablement celui qui se déroberait à la parole donnée ou qui nierait une dette contractée sur sa foi.

Nous avons vécu une histoire savoureuse. Il s'agissait pour un chef de culture de se choisir un secrétaire. Un candidat lui fut proposé qu'il élimina. Quand nous lui en demandâmes la raison, il nous expliqua qu'après avoir fait ses comptes, il avait dicté au candidat ses recettes et dépenses du jour tout en gardant par devers lui la différence. Le lettré fut éliminé parce que le résultat trouvé ne coïncidait pas avec la somme détenue par notre chef de culture.

La méfiance que professe le paysan contre ses éventuels conseillers l'oblige à une grande vigilance et à des calculs ingénieux.

Les techniques héritées de la période coloniale se sont plutôt dégradées entre ses mains, n'ayant bénéficié d'aucune attention intellectuelle. Peut-être même du paysan lui-même. En effet, il est surprenant de voir le paysan s'adonner à des activités très diverses sans grand effort comme s'il trouvait inutile de mobiliser son énergie dans le cadre d'activités trop peu rémunératrices. Un certain dépit lui vient de l'impossibilité où il se trouve d'utiliser tous ses moyens dans la solution des problèmes qui lui sont posés.

N'est-il pas significatif que parlant à un groupe de paysans et leur demandant de tenir compte de certaines dépenses, ils nous aient répondu qu'ils ne le feraient pas pour avoir essayé une fois et s'être rendus compte de l'importance de leurs dépenses sans aucune garantie technique de succès. L'un des problèmes intimes de la vie paysanne doit être pour les plus intelligents la condition pénible de ne pouvoir se développer à la mesure de leurs possibilités à cause de l'indifférence de leur contexte social. Pressé de choisir entre des voies plus progressistes et la routine, le paysan n'est-il pas forcé d'accepter ce dernier parti?

Une incompréhension, on dirait insurmontable, sépare le paysan de ceux préposés à le conseiller parce que le paysan attaché âprement à la glèbe et aux problèmes qu'elle pose, n'accepte pas le risque de s'engager dans des voies incertaines. Il pratique à la mesure de ses moyens, des spéculations souvent déficitaires. Il s'est même constitué

un artisanat fort rudimentaire qui lui assure cependant la satisfaction des nécessités élémentaires: habitat, ameublement, vaissellerie.

C'est ainsi qu'ils se construisent des maisons en clayonnage même en pierre de taille, couverte de chaume ou de tôles ondulées. Son mobilier se constitue de chaises quelque fois tournées dont le siège se fait de paille de latanier, des tables, des cruches en terre cuite, de cordages en sisal ou en latanier. Un peu de sparterie, fabrication de cha-peaux, etc.

### *Les spéculations de base.*

Au cours du 18<sup>ème</sup> siècle, le café s'était imposé de plus en plus dans les régions élevées. Cependant l'établissement des grandes cafétérias coloniales provoquât un déboisement considérable qui avait ému les observateurs d'alors. Après l'Indépendance, la perte des marchés, et surtout le manque de moyen d'exploitation restreignit la superficie aux abords de la case du cultivateur. Toutefois la nécessité de protéger le caféier par des abris garantit les superficies en culture contre le déboisement.

A l'intérieur des sections rurales, l'habitat se groupe en hameau pouvant aller jusqu'à 10 ou 15 maisons, le plus souvent en clayonnage et en chaume enduit d'argile, rarement en pierre. La toiture en tôle ondulée se rencontre assez souvent.

La charte de la vie paysanne, c'est le code rural édicté en 1826 par le Gouvernement Boyer. Cet instrument procède encore des moeurs coloniales et c'est la raison pour laquelle de nombreux articles en sont tombés en désuétude. Il n'en est pas moins invoqué dans de nombreux actes de la vie rurale.

Si le paysan n'est pas directement taxé faute de moyen adéquat de contrôle, il ne bénéficie pas non plus des commodités que pourraient lui assurer les services administratifs. Il est tenu de ce fait à des prestations périodiques, qu'il s'agisse d'établissement de routes, de currage, de canaux ou de toute autre activité intéressant la Communauté.

Le marché rural souvent situé à la croisée de chemins, en contre-bas d'une colline, est le centre de transaction des articles de pacotille et des denrées vivrières.

Sur le plan de l'économie agricole, la question agraire reste un problème dont on ne peut minimiser l'importance.

La révolution haïtienne a été une révolution agraire. Mieux: la question fondamentale avait d'abord été pour l'individu la propriété de sa propre personne que lui interdisait l'esclavage. L'un des premiers actes de la révolution française de Saint Domingue, avait été, en pro-

clamant la liberté, d'assurer aux nouveaux libres une parcelle de terre qui constituât son habitat et son jardin.

Avec l'Indépendance, le problème agraire se posait; la solution révolutionnaire instaurée par Dessalines devait provoquer la disparition du Fondateur de l'Indépendance. A sa suite, le roi Henry dans le Nord, le Président Pétion dans le Sud entreprirent des distributions systématiques de terres allant de 1 à 20 ou 25 carreaux (1 carreau de terre équivaut à 1 ha. 29) selon le grade du bénéficiaire car ces distributions visaient à récompenser les vétérans de la guerre de l'Indépendance.

Par le jeu des successions, ces propriétés se sont extrêmement émiettées si bien que la part d'héritage du paysan représente quelque fois, fort rarement d'ailleurs, un arbre fruitier.

Un facteur dont il ne faut pas sous estimer l'importance réside dans la transmission des noms de famille. Lorsque les enfants gardent le nom patronymique, il est facile de suivre une filiation. La coutume est souvent dans les campagnes haïtiennes de donner au petit fils comme nom, le prénom de son grand-père de telle sorte, qu'après quelques générations la confusion devient inextricable. De plus, l'union libre est fort pratiquée, voire la polygamie. La tradition seule maintient l'individu en possession du sol, sans le garantir contre les tractations abusives. L'identité du propriétaire devient par conséquent problématique.

Pour un organisme de financement, la régularisation des titres de propriété représente une pierre d'achoppement sérieuse. Il arrive quelque fois que les formalités nécessaires pour la régularisation des titres de propriété (expédition d'acte d'Etat Civil, acte de notoriété, frais d'arpentage, de notaire, etc.) excèdent de loin la valeur vénale de fond. Cependant, le paysan n'en demeure pas moins le grand propriétaire foncier. (Le tableau de la tenue haïtienne, extrait, tableau page 54: *Economie haïtienne*).

Il a le sens de la terre. Il en connaît les moindres recoins. Il est même surprenant de voir ce paysan illettré, au cours d'un arpentage, discuter avec les hommes de l'art, repérer ses bornes et manifester enfin une compréhension qui fait partie de sa formation même.

La précarité de la propriété pèse comme une menace constante sur la vie paysanne, mais si généralisée qu'on s'en accommode, la prescription venant bien souvent consolider le fait de l'occupation.

Ce paysan fixé sur la terre, la travaille de tous ces moyens, malheureusement fort limités: outillage rudimentaire, insécurité technique. Comme les pratiques culturelles, parties africaines, parties héritées de la colonie française, n'ont jamais été repensées et orientées, elles se dégradent en une routine à tendance régressive.

Combien de fois n'avons nous pas entendu les paysans, considérant avec admiration des travaux, assez simples d'ailleurs anciennement exécutés, regretter de ne plus pouvoir en faire autant? En fait si le manuel a le sens de l'expérience quotidienne et directe, ses observations sont forcément limitées et fragmentaires.

Pour arriver à une pleine coordination il faut un autre point de vue plus élevé qui permette d'abstraire, d'analyser, de comparer et d'édifier des méthodes nouvelles. Nous devons avouer que ce laboratoire manque à notre Société et c'est ce qui provoque ce gaspillage de matières premières d'abord, car le paysan ne peut valoriser une matière première que dans la mesure des moyens dont il dispose pour la transformer. Sa vie de subsistance est au niveau des exigences les plus élémentaires. Plutôt que de rester inactif, il accepte de se livrer à des activités qui sont même parfois anti-économiques. On en arrive à cette aberration que le travail humain, au lieu de valoriser la matière première, la dégrade.

Et cependant, c'est bien sur la paysannerie que repose tout l'édifice social haïtien. Le pourcentage d'urbanisation est officiellement de 12,6% en moyenne avec 16,9% pour l'Ouest, à cause de la présence de Port-au-Prince. Nous sommes tout près d'accorder à Mr. Paul Moral qu'en réalité 7,7% seulement de la population est urbaine alors que 92,3% des haïtiens vivent à la campagne.

Haïti est un pays nettement rural.

En face de cette organisation toute naturelle se dessine l'existence urbaine qui commence au bourd, Chef lieu de la Commune, pour s'élever par les Chefs-lieu d'Arrondissements de Département jusqu'à la Capitale.

La terminologie empruntée à la Législation française amènerait si l'on n'y prenait garde, à de grandes confusions.

Aucune autonomie communale.

La Commune est moins une entité géographique on administrative qu'une forme assurant à l'exécutif des relais de surveillance. Autour de la commission communale, gravitent un juge de Paix, greffier, fondé de pouvoir, arpenteur, notaire. L'autorité militaire représentant un autre secteur aussi bien que l'autorité religieuse.

Le Chef lieu de la Commune est le théâtre d'un chevauchement difficilement définissable entre le code civil et le code rural. La distinction assez tenue, voire subtile, entre le paysan et le "petit bourgeois" tient ensemble de la position sociale, de l'éducation et du degré d'instruction. Le plus triste d'ailleurs est que l'éducation reçue à grand frais éloigne le bénéficiaire des activités économiques, lui inspire une horreur du travail qu'il répugne à pratiquer pour en avoir été détourné

depuis l'enfance et le prédestine à des activités parasitaires telles que le petit négoce, la spéculation, les fonctions publiques de rang très inférieur. Les mieux doués et les plus entreprenants gravissent à la longue certains échelons à grands renforts de faveurs et d'intrigues. C'est ce qui confère à la concurrence politique un caractère de férocité acharnée. Incapable de produire, l'Haïtien plus ou moins cultivé doit vivre aux dépens du paysan, en tant que classe sociale et en tant qu'individu.

En tant qu'individu, spéculateur, homme de loi, officier administratif, ils ne peuvent tirer leur subsistance que de leur rapport de dépendance envers le paysan qui reste le producteur et la lutte est pénible entre ce producteur avisé et méfiant et son conseiller plus ou moins lettré, combinar d'honnêteté douteuse. L'affectation de bon aloi que cet apprenti citoyen manifeste contre le travail physique l'éloigne du même coup des activités économiques.

En tant que classe sociale, le paysan étant le grand producteur est aussi le grand consommateur. Le budget de la République repose pour une large part sur les recettes douanières et les importations dépendent d'un volume et surtout de la valeur des marchandises exportées. Les droits de douane représentant jusqu'à 80,3% des recettes publiques (années 46, 47). Le sucre, la pite et les autres produits allant de 7 à 22% du total des recettes douanières. De l'organisation publique nous l'avons dit, le paysan ne tire même pas les garanties de sécurité élémentaire. Toutes les disponibilités budgétaires étant concentrées dans ce qu'on appelle la République de Por-au-Prince pour la satisfaction des nécessités politiques et administratives dont les acteurs et les bénéficiaires demeurent non pas les seuls Port-au-Princiens, mais la faible couche de l'élite sociale, intellectuelle ou politique qui domine encore les 7% de Citadins.

Le caractère spéculatif des activités de la classe dirigeante la coupe du réel. Une Institution quelle qu'elle soit, naît d'une idée qui, elle même, est inspirée de la conjoncture de certains faits observés. Les premières ébauches doivent subir l'épreuve du rodage et toute évolution de la dite institution se fait d'ajustements nécessités par l'existence de cette institution même et du contexte où elle se situe. Faute d'observation et d'analyse, nous avons dû emprunter, la charte fondamentale d'autres sociétés aussi bien que leurs institutions. Notre réalité en est fort mal habillée. La pression de la vie quotidienne entraîne à adopter des solutions approximatives qui ont pour effet d'augmenter la confusion et aboutit à un certain désespoir. La compensation reste dans les idées générales marquées des meilleures intentions. Le fait n'en demeure pas moins que le citoyen quel que soit son degré d'ins-

truction s'en remet à l'inéduqué pour toutes les activités manuelles, même économiques. Incapable d'observer donc d'agir, il demeure à tous les degrés un "spéculateur". Spéculation intellectuelle, spéculation politique, spéculation économique. Ce n'est pas par hasard que la bourgeoisie haïtienne est essentiellement mercantile, l'exploitant agricole lui-même, restant absentéiste, même quand il administre sur place son domaine. Farci d'idées générales, il aurait la sensation d'avilir "sa culture" s'il cédait à la nécessité de l'appliquer à des tâches économiques.

Tel est le caractère fondamental du hiatus implanté dans notre vie nationale. En face des paysans besogneux plus ou moins misérables, isolés, le citadin ou le lettré poursuit une vie artificielle souvent oisive.

Cette tendance est d'ailleurs encouragée par la nature des relations qui lient la bourgeoisie et la paysannerie. En effet, sur le marché des denrées d'exportation aussi bien que des cultures industrielles, le paysan est absolument sans défense, n'ayant pas d'organisation professionnelle, ne disposant d'aucun moyen de contrôle même élémentaire. En dépit d'une législation factice, l'absence d'un bureau de poids et mesures rend illusoire tout effort de normalisation, d'autant plus que la grande diversité des unités employées en poids et en mesure est véritablement anarchique. Sur le plan national aussi bien qu'international, il n'existe aucune donnée sérieuse sur les cours des marchés.

S'il s'agit du café par exemple ou d'une autre denrée d'exportation, l'exportateur est le premier à bénéficier de la hausse et le dernier à subir la perte comme le souligne Pierre Benoit dans *150 ans de Commerce extérieur d'Haïti* (Institut Haïtien de Statistiques).

L'industrie bananière a certainement été la victime la plus extravagante de l'insouciance des affairistes. Alors que déjà la Standard Fruit établie en Haïti était loin d'avoir satisfait entièrement aux exigences de son contrat, la figue banane représentait cependant un facteur très important de l'économie nationale puisqu'elle se rangea vers l'année 47-48 avec plus de 7.000.00 de régimes comme notre deuxième denrée d'exportation.

Volant régulateur, cette spéculation permettait de faire la soudure de la morte-saison et gagnait de nouvelles terres à la production d'exportation.

L'état ayant repris le monopole de la vente, l'émietta à travers une poussière de compagnies qui eurent vite fait de décourager les planteurs. 5 ans après, la figue-banane disparaissait du tableau des exportations.

Si la cacao a pu se maintenir dans une certaine mesure à cause

de la rusticité de l'arbre, le produit est resté fort déprécié parce que les intermédiaires ne se sont jamais souciés d'améliorer la préparation, alors que partout ailleurs des progrès considérables étaient accomplis.

La canne à sucre livrée aux Centrales Sucrières partit de beaucoup de défauts d'organisation au stade de la commercialisation: contrôle très imparfait des stocks à la livraison, achat au poids et non à la teneur de sucre.

Le tableau des profits tirés par l'usine a constamment varié à son profit au détriment du cultivateur sans qu'on puisse déterminer les raisons véritables de ces mesures.

Quant aux distilleries agricoles ou même industrielles, les marchés se font de gré à gré, environ à 50% du prix payé par les Centrales Sucrières. Cours justifié hélas dans une certaine mesure par l'inefficacité du matériel de transformation. Mais, c'est l'agriculteur qui paye.

Pour le coton, l'existence de deux seules grandes maisons intéressées à cette spéculation n'est pas pour favoriser une concurrence très poussée.

Le sisal qui s'était considérablement étendu tout de suite après la guerre présentait de sérieux désavantages économiques, culture très extensible à très faible rentabilité, ne laissant aux producteurs que de minces avantages.

La plante présente peu d'exigence agronomique, le produit ne présente pas de difficultés sérieuses au stockage. L'exaltation des prix a provoqué ainsi une ruée vers cette culture, mais, les prix une fois tombés, il n'était plus possible de reculer, il fallait accepter les cours du marché. Le cycle pluriannuel de cette culture, les surfaces considérables qu'elle exige, les investissements très lourds qu'impose l'acquisition du matériel aboutissent à une rentabilité faible. Socialement, le caractère élémentaire du travail des champs mobilise une main-d'oeuvre nombreuse mais peu rémunérée.

Le tableau trop sommaire des conditions économiques de nos cultures d'exportations soulève quelque peu le voile qui couvre le drame du paysan haïtien. Trop de preuves ont été données par lui de ses possibilités d'adaptation. La culture de la figue banane est l'une des plus délicates qui soit parce que dans le cas de production de bons régimes, entreprise déjà très exigeante, les produits exigent une manutention extrêmement soignée, la moindre meurtrissure les dévalorisant et les faisant rejeter comme rebus.

Le paysan s'est adapté très rapidement à la culture bananière. Les déchets nombreux au moment du démarrage, ne tardèrent pas à s'amenuiser considérablement.

Le piment, Hontoka Chili pepper se conserve bien en magasin,

mais au sortir des champs c'est un produit extrêmement périssable qui ne supporte pas d'être enfermé plus de huit heures d'affilée avant sa complète détérioration. La fermentation se produit alors, le stock est compromis. A la vente, un trillage sévère doit livrer un produit uniforme.

Le paysan intéressé par les prix élevés se jeta dans cette culture avec frénésie et ne se découragea qu'après de sérieux mécomptes provoqués par le cours très irrégulier de cette épice.

L'expérience a prouvé que le paysan haïtien s'adapte à la normalisation des produits agricoles à la condition que soient fixés à l'avance un standard précis, un comptoir régulier avec des conditions sérieuses.

De plus la densité de la population demande les activités à haute rentabilité et nécessitant une main-d'oeuvre nombreuse pour que la spéculation puisse avoir assez d'incidence sociale.

En dehors de ces activités qui intéressent le commerce extérieur, le paysan a dû organiser sa vie à la mesure de ses possibilités. Sans assistance technique il se collecte à la terre et le professionnel attentif, reste souvent plein d'admiration devant l'application, l'ingéniosité et l'économie qu'il déploie beaucoup plus souvent qu'on ne le pense.

Si le paysan dépend en grande partie de l'étranger, même pour son alimentation (la farine, le froment, les poissons desséchés font l'objet de lourdes importations). Il s'adonne tout de même à des activités artisanales très diverses. Sur le plan de logement à côté des préparations de bois de construction très grossiers il s'occupe de préparation de bois, de taille de pierre. Des chaises, des tables, des berceuses assez confortables sont confectionnées à la campagne.

La fabrication de la chaux est presque exclusivement une activité paysanne. Pour les ustensiles de ménages, il utilise la calebasse, fabrique des cuillers en bois, des mortiers, pilons, des récipients en terre cuite, des pièces de coutellerie. Le tissage, la parterrie, la vanerie, le cordage, la sellerie, l'harmachement, l'industrie du sel, la boulangerie, la sucrerie, la distillerie. Si la fabrication de sirop, est répandue dans tout le pays, dans la région du massif central, le rapadoux, un sucre brut est fabriqué sur grande échelle. Sur le plan agricole, le tableau des productions paysannes se présente comme ci-dessous:

**Excitants:**

Café - Cacao

**Cultures Industrielles:**

Coton - Canne à sucre - Tabac - Ricin - Arachide - Sisal

**Cultures Vivrières:**

Maïs - Riz - Haricot - Petit-Mil - Patate - Pois Inconnu

## Cultures Maraichères:

Pois - Tomate - Oignon - Aubergine - Betterave - Carotte -  
Laitue - Pomme de Terre

## Cultures Fruitières:

Banane Musquée - Figue Banane - Cocotier - Manguier -  
Avocatier - Agrume-Amonacé, etc.

## Elevage à:

Bétail: Bovin - Equin

Menu Bétail: Caprin - Porcin - Bovin

## Volailles Basse-cour:

Poulet de Chair, poulet de Ponte, Canard, Lapin, pigeon,  
pintade, dinde

## Industries

I. *Batiments*

Chaumière

Maisons en clayonnage et en tôle

Beton -

Pierres de taille

Autres matériaux de construction:

Briqueterie

Parpaing en ciment et en pisé

Chaux -

Scierie

II. *Mobilier*

Table -

Chaise -

Lit -

Berceau -

Berceuse

III. *Ustensiles de Ménage*

Coui -

Cuiller -

Mortier & pilon -

Cruches & jarres

Couteaux -

IV. *Outillage*

Machettes  
 Houes -  
 Manches d'outils  
 Travaux de sellerie  
 Bâts, sangles, shabraque

V. *Alimentation*

Sel - Huile - Cassave, pain - rapadou - sucreries et boissons distillées

VI. *Divers*

Tissage - Sparterie - Cordage - Vannerie

La pierre d'achoppement de l'assistance technique sur le plan paysan est certainement le manque de crédit que le paysan fait en général au technicien. Engagé dans des activités économiques qui sont pour lui une question de vie ou de mort, il ne peut pas prendre le risque de l'aventure. Il soutient expressément qu'il est préférable pour lui de vivre comme il l'a toujours fait plutôt que de s'engager dans certaines entreprises exigeant de lourds investissements et qui finalement se solderait par un échec.

La condition primordiale de l'assistance technique doit être la détermination précise de l'objectif à poursuivre et des moyens nécessaires pour y parvenir. Le facteur le plus important est certainement la compétence. Le paysan est implacable et se détourne impitoyablement de celui qui vient lui proposer des approximations. Il veut savoir où il va, par quel chemin et par quel moyen. Pas de place à la tricherie. Il professe qu'en matière d'exécution le moindre détail importe. Aussi bien pour que le dialogue s'établisse il faut administrer la preuve de l'efficacité de ce que l'on apporte. Le jardin école s'est révélé un instrument extrêmement efficace. Le paysan rencontre sur une terre en friche même assez rébarbative, le technicien. Côte à côte technicien et paysan entreprennent la préparation du sol:

Défrichage, épierreage au besoin, construction de mur sec et tous travaux de protection et d'aménagement du terrain.

Parmi les graines sélectionnées les variétés les mieux adaptées sont choisies et mises en terre, avec au cas échéant les engrais appropriés et la mise en place de tout l'arsenal de défenses des cultures.

Mais ce n'est pas le tout que d'avoir un beau jardin, il faut aussi vendre ses produits. La conservation, la commercialisation et la vente

reviennent d'abord à l'instructeur. Et par dessus le marché, la comptabilité de l'exploitation.

Nous l'avons dit, le paysan redoute, quelque fois même quand il peut le faire, de noter ses recettes et dépenses. Trop peu de garanties entourent ses activités. Mais ce n'est pas le rôle de l'assistance technique de les rapporter.

A notre avis, le carnet d'exploitation doit faire partie intégrante de l'éducation paysanne, aussi bien sur le plan technique que sur le coopératif. Le conseiller avisé, compétent, attentif à la bonne conduite des spéculations, à la station, au jardin-école ou chez l'agriculteur ne peut redouter l'épreuve de la confrontation parce que les spéculations heureuses décupleront son influence. Dans le cadre de la société coopérative, beaucoup d'activités d'intérêts médiocres peuvent être ou abandonnées ou améliorées si les résultats en sont régulièrement établis.

Ce programme exhaustif exige une collaboration étroite des diverses disciplines intéressées à l'économie agricole.

L'agronome devient ainsi l'interprète et l'exécutant des programmes élaborées par le corps technique auquel il appartient. Il lui revient d'étendre ses observations, de mettre son savoir, son tact, sa compréhension au service de la paysannerie. Il doit avoir l'humilité de comprendre que seuls ses efforts couronnés de succès valoriseront sa marchandise, sa technique en l'occurrence pour laquelle l'intéressé montre encore beaucoup de méfiances.

Le jardin-école est la pierre angulaire de l'édifice coopératif, tel que nous le concevons. Des liens très étroits s'y forment entre les paysans. C'est en fait un cercle d'études techniques et coopératives. La réunion sans contrainte, d'un groupe de paysans, attirés par le seul intérêt que leur inspire l'amélioration de leur condition de travail permet aux techniciens de diffuser rapidement les méthodes qu'il préconise. Le paysan répète au fur et à mesure les techniques qui lui sont enseignées chez lui-même, en y apportant finalement les modifications nécessaires.

Nous avons vu entre nos mains le paysan passer de l'agriculture de subsistance la plus élémentaire à toutes les exigences de la culture moderne sur le plan de la culture potagère ou de l'élevage.

Il faut dire révolution, car la mentalité même a changé.

Sur la route de Fort-Jacques dans les montagnes qui dominent Port-au-Prince, un paysan avait dans ses jardins des choux fort ajourés, littéralement dévorés par les insectes. Comme nous lui faisons le reproche de traiter si négligemment ses jardins, il nous a répondu que le "Bon Dieu" devait avoir sa part. Le même jour nous observions chez

le Président de la Coopérative quelques morsures d'insectes sur des choux. Nous n'avions pas ouvert la bouche pour proférer un reproche, qu'il nous a prévenu, nous expliquant qu'il avait été trop pris pour acheter ses insecticides, mais qu'il s'exécuterait sans retard.

N'est-ce-pas entre ces deux attitudes la différence, où l'abîme qui sépare la mentalité magique de l'observation rationnelle?

Assez souvent les commodités du travail agricole ont des répercussions heureuses sur la vie et les habitudes paysannes. C'est ainsi que pour résoudre le problème posé par la pénurie d'eau, l'Institut Haïtien de Crédit Agricole et Industriel dans le cadre d'un crédit contrôlé, entreprit le financement d'établissement de toiture en tôle ondulée. Les coopérateurs qui faisaient état de la moitié de la valeur recevaient l'assistance en nature, quittes à rembourser selon le contrat signé avec l'Institut. Le but ultime était de recueillir de l'eau dans les citernes. Ils n'eurent pas un moment d'hésitation; du coup, 40 citernes furent construites. Depuis 5 ans le nombre s'en monte à près de 200, flanquant des maisons en pierre de taille dont l'architecture de plus en plus améliore l'élégance prise aujourd'hui. En vérité, il est difficile de comprendre comment ces mêmes paysans évoluant encore dans un milieu où la routine règne de façon tyrannique puissent ainsi passer de la chambre exigüe, inconmode, insalubre à ces maisons aérées, parfaitement compartimentées, munies de leur cuisine intérieure, de leur salle de bain et même quelque fois de bureau.

C'est que contrairement à un préjugé profondément répandu dans le milieu citadin, le paysan connaît ses besoins et est avide de progrès, quand il ne trouve aucune issue vers la réalisation d'une vie meilleure, force lui est d'accepter les conditions même les plus primitives.

En revanche, une fois la confiance établie sur des preuves certaines, les garanties de sécurité offertes, des perspectives de développement assignées, le paysan se lance avec frénésie dans le travail, rien ne retient ses efforts, les obstacles sont surmontés toujours avec plus d'encouragements. Habitué à gravir les sommets n'a-t-il pas pour dictant que les sommets les plus proches cachent toujours d'autres plus hauts sommets. A ce degré de développement il se débrouille aisément de cette désespérance qui n'est que l'effet d'une lutte forte, inégale où trop souvent ce paysan succombe aux yeux indifférents ou même impuissants de ceux qui ne sont pas capables de le guider.

Nous savons que nous sommes un pays rural.

L'économie paysanne haïtienne restera pour longtemps encore à peu près l'économie nationale.

C'est à la campagne, dans des conditions toutes primitives que

s'exécute la fabrication de chaux, de sel, de charbon: tous les matériaux indispensables à la vie économique.

La rationalisation de ces entreprises sur le plan coopératif aurait comme effet d'offrir de meilleurs produits, d'assurer une production plus économique, d'instaurer l'industrialisation, d'apporter au paysan une activité industrielle qui, en augmentant sa productivité, renforcerait encore son économie. Les techniques de fabrication pourraient être enseignées par degrés croissants de complexité. Le cadre de l'atelier-école conviendrait parfaitement à cette nouvelle orientation. Les bases on sont déjà jetées. Dans le Sud et aux environs de Port-au-Prince, à Fort-Jacques, l'organisation de l'assistance technique des Nations Unies fournit des matériaux importés. Les coopérateurs consentent des prestations hebdomadaires, des équipes se relayant chaque jour, prestations qui seront capitalisées sous forme de parts sociales.

Ces ateliers serviront à la réparation d'outils, d'instruments aratoires, à l'exécution de travaux artisanaux selon la méthode d'entraînement du jardin-école. Le coopérateur devra encore y trouver des schémas simples de pièces d'ameublement qu'il pourra exécuter avec des déchets de planches au lieu de recourir au marché.

L'objectif doit être de développer chez le paysan le sens du bricolage pour libérer cette adresse manuelle dont il fait montre si souvent. Le résultat sera atteint quand le paysan réussira sur le plan domestique ou sur le plan professionnel à garnir sa journée d'activités économiques.

A tous les degrés de la production sur le plan agricole, animalicole, industriel dans les secteurs de distribution, le paysan travaille, il a besoin du concours professionnel averti pour discuter ses problèmes avec lui, pour approfondir et interpréter ses observations, adapter les techniques à ses activités et au besoin en élaborer de nouvelles.

L'avenir du paysan est dans cette coopération étroite intime, du producteur et de l'intellectuel pour que celui-ci repense des éléments de la vie quotidienne et que celui-là mette en pratique les résultats obtenus de la confrontation de l'intellect avec la réalité quotidienne.

A ce compte disparaîtront les deux éléments qui malheureusement constituent les traits essentiels de l'économie haïtienne, le gaspillage et le désœuvrement. Gaspillage de matières premières, gaspillage des efforts humaines, désœuvrement d'une activité intellectuelle sans matière et sans objet, forcée de chercher dans les spéculations vaines, les évasions, l'objectif qu'offre sous ses pas une réalité qu'il n'a pas su encore explorer, analyser pour se construire lui-même et reconstruire de ce fait un pays tout entier.

L'intellectualité haïtienne appliquée au travail concret suffirait difficilement à accomplir des tâches tellement nombreuses et pressantes qui lui incombent. Alors la nécessité s'imposerait de nouvelles recrues, une collaboration étroite, efficace de tous les secteurs de la population.

La vie en deviendrait plus harmonieuse et l'haïtien s'étonnerait peut-être des richesses insoupçonnées que lui apporterait une action énergique et intelligente.